



Article 1

But

Associazione per il Museo della Seta di Como publie le 4^{ème} **Concours européen de dentelle au fuseau – 2011**. Le sujet décoratif est une planche à imprimer, dont la photo et le règlement du concours peuvent être téléchargés du site web www.museosetacomo.com

Le but de la manifestation est la préservation d'activités, techniques et matières liées à la dentelle en soie qui est aussi utilisée pour valoriser les tissus.

Ce règlement de concours est composé de 7 pages.

Article 2

Participants

Le concours est ouvert à tous les Pays de l'Union Européenne et à la Suisse; il s'adresse aux écoles, groupes, associations, institutions didactiques, musées, artisans, designers et passionnés qui seront considérés « Auteur ».

Le concours est partagé en deux sections :

- « **traditionnelle** » : cette section représente la continuité avec la tradition du dessin, de la couleur et de la technique du lieu d'appartenance ;
- « **moderne** » : c'est-à-dire l'élaboration et l'interprétation du dessin et de la technique traditionnels à l'aide d'autres matières, fils, etc. Les œuvres tridimensionnelles sont aussi acceptées.

Article 3

Inscription au concours

1. L'inscription devra parvenir avant le 30 octobre 2010 ; il est nécessaire d'envoyer le paiement de la quote-part et la Fiche d'Inscription (Annexe A).
2. La quote-part est de € 30,00 (trente euros) à payer :
 - avec un virement (Banca Popolare Commercio e Industria – filiale Como, via Aldo Moro 46/48 IBAN: IT 45 K 05048 10902 0000 0000 9925 – BIC (SWIFT): POCIITM1226) ;
 - directement auprès du siège du Museo didattico della Seta, via Castelnuovo 9 – 22100 Como (Italie).

Article 4

Livraison des œuvres-admissibilité

Chaque « auteur » pourra présenter une seule oeuvre.

1. Les œuvres doivent être originales, faites à la main en utilisant principalement la technique du fuseau. De plus, elles doivent être exécutées en soie, mais d'autres matières peuvent être utilisées ; toutefois, les matières fragiles (par exemple le verre, le cristal, etc.) ne sont pas admises.
2. Les œuvres (aussi tridimensionnelles), ne doivent pas être supérieures à cm 25x25x25.
3. Les œuvres présentées au concours seront examinées en avance par les responsables de l'Association afin d'évaluer l'admissibilité au concours selon les règles de cet avis de concours. Les œuvres qui ne seront pas exposées seront rendues aux auteurs avec une explication. La décision est sans appel.
4. Les œuvres devront parvenir au Musée (même en cas de livraison par courrier) avant le 28 janvier 2011 auprès du siège du Musée, via Castelnuovo 9, 22100 Como (Italie) - du mardi au vendredi (de 9h à 12h et de 15h à 18h).
5. Il est nécessaire d'y joindre une étiquette portant exclusivement le « titre » de l'œuvre formé par 12 signes (lettres et chiffres arabes), sans signature ou d'autres indications.

6. Il faut aussi joindre une enveloppe cachetée portant à l'extérieur le « titre ».
L'enveloppe doit contenir :
 - la « Fiche Technique Descriptive de l'Œuvre » avec les données de l'auteur (Prénom et Nom ; Date de naissance ; Adresse ; Pays ; Téléphone ; Fax ; E-mail) ;
 - une photo numérique de l'œuvre, sur CD-Rom et en couleur ; autrement, il est aussi possible de joindre une photo de l'œuvre de cm 10x15, en couleur et en haute définition que le Musée pourra utiliser pour son programme de communication ; de plus, elle doit avoir le fond neutre et indiquer « haut » et « bas », le titre et le nom de l'artiste ;
 - l'original du dessin ou de l'étude utilisé pour l'exécution de l'œuvre sera aussi apprécié.
7. Sur l'emballage d'expédition, il faut écrire la phrase suivante : *“Elaborato destinato ad un concorso – senza valore commerciale”* (Ouvrage pour un concours—sans valeur commerciale).

Article 5

Exclusion des œuvres

1. Les œuvres qui ont déjà participé à d'autres concours ou expositions
2. Les œuvres qui n'ont pas les caractéristiques citées à l'article 4 et qui ne respectent pas les dates et les conditions de l'article 3

ne pourront pas participer au concours et seront exclues automatiquement.

Article 6

Composition du Jury

1. Le Jury international se réunira le 25 et 26 mars 2011 et sera composé de plusieurs experts des domaines de l'art, des coutumes, du dessin, de l'histoire et de la technique de la dentelle. Les membres du Jury examineront les œuvres selon leur originalité, esthétique et technique.
2. Le secrétariat sera tenu par le personnel du Musée.
3. Les critères utilisés pour l'évaluation des œuvres seront : l'originalité du projet, la difficulté de réalisation, la technique, les matières utilisées, la précision et l'esthétique. Chaque membre du Jury aura au maximum 10 points et l'œuvre qui aura totalisé le plus grand nombre des points sera déclarée gagnante.

Article 7

Gagnants et prix

1. Trois œuvres gagnantes seront retenues pour chaque section.
2. En fonction des œuvres présentées au concours et à leur évaluation, le Jury aura le droit de ne pas déclarer les gagnants d'une section.
3. Voici les prix:

Premier prix section « traditionnelle »	€ 500,00
Premier prix section « moderne »	€ 500,00
Deuxième prix section « traditionnelle »	€ 300,00
Deuxième prix section « moderne »	€ 300,00
Troisième prix section « traditionnelle »	€ 200,00
Troisième prix section « moderne »	€ 200,00
4. Chaque participant pourra recevoir un seul prix.
5. Les œuvres gagnantes deviendront propriété de *Associazione per il Museo della Seta di Como* qui les ajoutera à sa propre collection de dentelles.
6. Chaque participant devra déclarer dans la Fiche d'Inscription l'acceptation du prix et, par conséquent, la volonté de donner sa propre œuvre gagnante.

7. Tous les participant recevront un certificat de participation et des fils de soie comme cadeau.
8. La cérémonie de remise des prix aura lieu le 14 avril 2011.

Article 8

Exposition

1. Les œuvres seront exposées au cours de la manifestation biennale dédiée aux écoles de dentelle pendant le mois d'avril 2011 au Musée de la Soie.
2. *Associazione per il Museo della Seta* est la seule ayant le droit d'établir l'espace dédié à chaque œuvre, la disposition, l'accrochage et tous les aspects concernant l'exposition et l'assurance.

Article 9

Retrait des oeuvres

1. Les œuvres seront rendues directement aux auteurs (ou à une personne à son nom) sous 30 jours après la fermeture de l'exposition (voir Article 8) ; il faudra prévenir le secrétariat du Musée et, en tout cas, seulement le lundi de 9h à 12h (si l'on est dans l'impossibilité de se rendre au Musée le lundi, il sera nécessaire de prévenir le secrétariat du Musée). En cas d'expédition par courrier, l'envoi sera effectué contre remboursement.

Article 10

Traitement des données personnelles

1. Le propriétaire des données personnelles est *Associazione per il Museo della Seta di Como*, siège : via Castelnuovo 9—22100 Como (Italie).
2. Les données seront utilisées seulement pour le concours et selon la loi italienne.

Article 11

Autorisation à l'usage et à la reproduction des images—acceptation des règles

1. Les œuvres pourront être photographiées et utilisées pour les archives du Musée pour son programme de communication.
2. Participer à la manifestation comporte l'acceptation volontaire des règles contenues dans cet avis de concours et la renonciation au droit à l'image.

Pour tout renseignement

Museo didattico della Seta

Via Castelnuovo 9, 22100 Como (Italia)

Tel./Fax 0039 (0)31 303180

Web www.museosetacomo.com

E-mail info@museosetacomo.com



Planche à imprimer des années 1940-1950
Provenance: Firme « Francis Clivio »
Propriété: Associazione per il Museo della Seta di Como



PRÉNOM _____

NOM _____

LIEU ET DATE DE NAISSANCE _____

NATIONALITÉ _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____

VILLE _____ PAYS _____

TÉL _____

PORTABLE _____

E-MAIL _____

Demande :

de participer au *4ème Concours européen de dentelle au fuseau—2011* avec l'œuvre (titre) :

Déclare :

- que l'œuvre susmentionnée n'a jamais reçu des prix, n'a pas été exposée pendant d'autres concours ou expositions et n'a pas paru dans d'autres publications ;
- d'avoir la propriété artistique de l'œuvre présentée au concours (selon la loi italienne) ;
- d'accepter toutes les conditions écrites dans cet avis de concours ;
- d'accepter le prix éventuel et de donner sa propre œuvre à *Associazione per il Museo della Seta di Como* ;
- de bien connaître le but et l'application de la loi italienne concernant le traitement des données personnelles et de consentir leur utilisation de la part des organisateurs du concours.

LIEU ET DATE _____

SIGNATURE

BIOGRAPHIE DE L'AUTEUR

(Les informations suivantes ne seront pas utilisées afin d'évaluer l'oeuvre)

QUALIFICATION :

COURS DE FORMATION OU EXPÉRIENCE DANS LE DOMAINE ARTISTIQUE :

PRIX PRÉCÉDENTS PENDANT D'AUTRES CONCOURS :

DÉSCRIPTION DE LA FORMATION ARTISTIQUE :

SIGNATURE

FICHE DESCRIPTIVE DE L'ŒUVRE

PRÉNOM DE L'AUTEUR _____

NOM DE L'AUTEUR _____

TITRE DE L'ŒUVRE (lettres et chiffres arabes) _____

SECTION « TRADITIONNELLE »

SECTION « MODERNE »

DESCRIPTION DE L'ŒUVRE _____

FICHE TECHNIQUE DE L'ŒUVRE

CARACTÉRISTIQUES DE L'ŒUVRE _____

ANNÉE DE RÉALISATION _____

HAUTEUR cm _____ LONGEUR cm _____ PROFONDEUR cm _____ BASE (diamètre) cm _____

MATIÈRE _____

TECHNIQUE _____

VALEUR € _____

L'auteur ajoute aussi :

- une photo numérique de l'œuvre, sur CD-Rom et en couleur ; autrement, il est aussi possible de joindre une photo de l'œuvre de cm 10x15, en couleur et à haute définition que le Musée pourra utiliser pour son programme de communication ; de plus, elle doit avoir le fond neutre et indiquer « haut » et « bas », le titre et le nom de l'artiste ;
- l'œuvre avec laquelle on demande de participer au concours.

LIEU ET DATE _____

SIGNATURE
